Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT04-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

N°2026-CM30SEPT-04

FINANCES : Aménagement d'une aire de jeux inclusive au parc Ti Kreiz Ker - Approbation du plan de financement et autorisation donnée à Madame le Maire à solliciter les subventions
Rapporteur : Madame Fanny LÉVEILLÉ-CALVEZ

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ;M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 – Pouvoirs : 4 – Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

Contexte et objectifs

La commune souhaite créer, dans le parc de Ti Kreiz Ker, une aire de jeux inclusive, afin d'offrir aux enfants et aux familles un espace de jeu accessible, convivial et adapté à tous.

Ce projet vise à permettre à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou présentant des besoins particuliers, de bénéficier d'un espace de jeu partagé, accessible et sécurisé.

Ce projet a notamment pour objectifs de :

- Proposer une nouvelle offre de loisirs de proximité pour les enfants et les familles ;
- Permettre à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers, de jouer dans un même espace ;
- Favoriser la rencontre, le partage et la convivialité entre les enfants et leurs accompagnants ;
- Valoriser le parc Ti Kreiz Ker et renforcer son attractivité ;
- Prévoir des aménagements durables, sécurisés et adaptés à leur environnement.

Le projet comprendra les études et préparations nécessaires, l'aménagement du site, la fourniture et la pose des équipements de jeux, les sols adaptés, les accès et cheminements, le mobilier, la signalétique, ainsi que les aménagements paysagers et travaux connexes nécessaires à la mise en service de l'équipement.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT04-DE

Le coût prévisionnel maximal de l'opération est estimé à **210 000 € HT**, soit **252 000 € TTC**, sous réserve de l'application du taux de TVA en vigueur.

Afin d'adapter la réalisation du projet au calendrier opérationnel, aux crédits disponibles et aux financements effectivement obtenus, l'opération sera réalisée dans le cadre d'un **marché de travaux à tranches**. Les modalités de ce marché, ainsi que le contenu et le calendrier des différentes tranches, seront définis ultérieurement dans les documents de la consultation.

Afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleures conditions financières, la commune sollicitera les subventions et participations financières susceptibles d'être accordées par l'État, le Département du Morbihan, la Région Bretagne, la Caisse d'allocations familiales, ainsi que tout autre partenaire public ou privé.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Financeur	**Montant HT**	**Taux appliqué au coût HT**
État – DETR / DSIL ou autre appel à projets	63 000 €	30%
CAF ou fonds handicap / inclusion, sous réserve d'éligibilité	10 500 €	5%
Autofinancement communal	136 500€	65%
Total recettes	**210 000 €**	**100%**

La présente délibération porte sur l'approbation du projet et du plan de financement prévisionnel, ainsi que sur l'autorisation de solliciter les financements nécessaires.

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération et du plafond de délégation accordé à Madame le Maire en matière de marchés publics, l'attribution du marché et l'autorisation de le signer feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal, après mise en concurrence et analyse des offres.

Ceci étant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que le parc Ti Kreiz Ker est un lieu de promenade, de loisirs et d'animations ouvert à tous ;

Considérant que la commune souhaite y aménager une aire de jeux inclusive, accessible aux enfants et aux familles, y compris aux enfants en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers ;

Considérant que le projet comprend les études et préparations nécessaires, l'aménagement du site, la fourniture et la pose des équipements de jeux, les sols adaptés, les accès et cheminements, la signalétique, ainsi que les aménagements paysagers et travaux connexes nécessaires à la mise en service de l'équipement ;

Considérant que le coût prévisionnel maximal de l'opération est estimé à 210 000 € H.T., soit 252 000 € T.T.C. ;

Considérant que la réalisation du projet sera conduite progressivement, selon les besoins identifiés, les crédits disponibles et les financements obtenus ;

Considérant qu'il convient de solliciter les partenaires financiers susceptibles de participer au financement de l'opération ;

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260930-2026CM30SEPT04-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : APPROUVE le principe d'aménagement d'une aire de jeux inclusive au sein du parc Ti Kreiz Ker ;

Article 2 : APPROUVE le programme prévisionnel de l'opération, comprenant les études et préparations nécessaires, l'aménagement du site, les équipements de jeux, les sols adaptés, les accès et cheminements, la signalétique, les aménagements paysagers et les travaux connexes nécessaires à la mise en service de l'équipement ;

Article 3 : APPROUVE le coût prévisionnel maximal de l'opération, fixé à 210 000 € HT, soit 252 000 € TTC ;

Article 4 : APPROUVE le principe d'une réalisation progressive de l'opération, dont les modalités seront définies ultérieurement dans le cadre de la procédure de consultation ;

Article 5 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté dans la note de synthèse et annexé, le cas échéant, à la présente délibération ;

Article 6 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter, accepter et percevoir toutes subventions et participations financières susceptibles d'être attribuées pour cette opération, notamment auprès de l'État, du Département du Morbihan, de la Région Bretagne, de la CAF et de tout autre partenaire public ou privé ;

Article 7 : PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal sur l'opération d'investissement correspondante ;

Article 8 : PRECISE que l'attribution du marché et l'autorisation donnée à Madame le Maire de signer le marché feront l'objet d'une délibération ultérieure du conseil municipal, après mise en concurrence et analyse des offres ;

Article 9 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER